



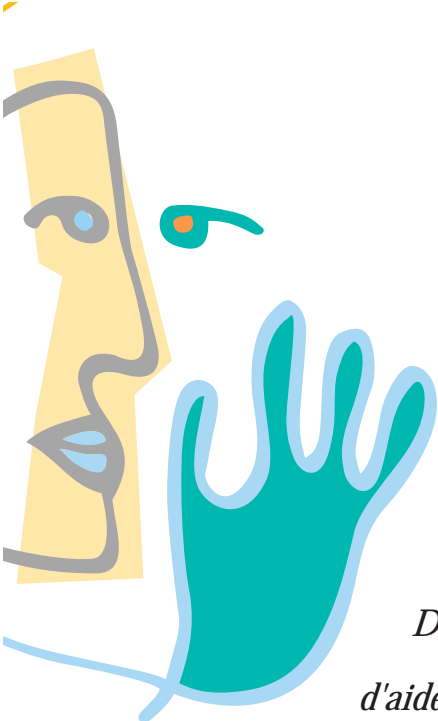
*conjuguer nos compétences  
multiplie vos performances*

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES  
PÉDICURES-PODOLOGUES  
ORTHOPHONISTES  
INFIRMIERS  
OSTÉOPATHES  
•••



LES CHIFFRES BIEN EN MAIN





**L'** AGAKAM est heureuse  
de vous remettre cette  
documentation qui définit son rôle et  
vous présente ses offres de contrats.

Depuis 1978, l'Association constitue un cadre  
d'aide solide en réponse aux problèmes comptables  
et fiscaux des masseurs-kinésithérapeutes et de membres  
de professions paramédicales.

Aujourd'hui, plus de 6000 de vos confrères sont assurés  
d'avoir les chiffres bien en main, grâce à leur adhésion

à l'AGAKAM, preuve d'une compétence éprouvée,  
d'une réelle qualité de services et de prestations.

Lisez attentivement les pages suivantes.

Elles vous feront mieux comprendre notre fonctionnement et  
les avantages qui sont liés à votre adhésion à l'AGAKAM.

Pourquoi ne pas vous joindre à vos confrères satisfaits  
du choix qu'ils ont fait ?

Dans l'attente de faire votre connaissance,

l'équipe de l'AGAKAM

vous souhaite un bon exercice professionnel et fiscal.

**mieux  
nous  
connaître**



*La compétence fiscale  
au service des  
masseurs-kinésithérapeutes,  
pédicures-podologues,  
orthophonistes,  
infirmiers et ostéopathes.*

*Une adhésion  
qui donne  
toute son assise à  
votre gestion professionnelle.*

Tout corps de métier est plus fort, mieux protégé, mieux préparé à s'exercer quand il est épaulé par une compétence qui, de surcroît, parle le même langage, connaît bien les mécanismes de la profession. Dans cet "esprit de corps", l'AGAKAM met à votre disposition une équipe spécialisée dans les problèmes comptables et fiscaux des masseurs-kinésithérapeutes et des professions paramédicales.

## *Qui est l'AGAKAM ?*

Association de Gestion Agréée des Kinésithérapeutes et Professions Paramédicales, l'AGAKAM a été créée en 1978 et compte aujourd'hui 6000 adhérents en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer.

## *Qui peut y adhérer ?*

**Les masseurs-kinésithérapeutes et les membres des professions paramédicales exerçant en individuel ou en groupe.**

Pour l'exercice en groupe, avec mise en commun des honoraires, c'est la société ou le groupement qui adhère, qu'il s'agisse de Société de Droit (SCP), de Société de Fait d'Exercice (SDF), ou de Convention d'Exercice Conjoint (CEC). Les conditions d'adhésion sont alors étudiées en fonction du nombre de personnes dans le groupe.

### ***Peuvent aussi adhérer à l'AGAKAM :***

**Les conjoints membres de professions médicales,**

**Les professionnels médicaux exerçant avec les paramédicaux.**

# *Quels avantages, suivant quelles règles ?*

## *En adhérant à l'AGAKAM, vous avez droit à :*

### ■ L'exonération de la majoration de votre bénéfice imposable

Cette majoration, fixée par la loi de finances à 25% de votre bénéfice fiscal en 2006, ne vous sera pas appliquée si vous adhérez à l'AGAKAM.

### ■ Un crédit d'impôt limité à 915 €

pour frais de tenue de comptabilité et d'adhésion AGA, lorsque votre chiffre d'affaires n'excède pas 27000 €.

### ■ Un "pardon fiscal" pour les nouveaux adhérents

qui révèlent spontanément, dans les trois mois de leur adhésion les insuffisances de leurs déclarations de résultats antérieures.

## *Les règles à suivre pour le bon fonctionnement de vos avantages :*

### ■ Tenir au jour le jour une comptabilité de recettes et dépenses

conformément à la nomenclature comptable des professions libérales.

■ Mentionner, pour les recettes, l'identité du client ou une référence codée permettant de retrouver l'identité de ce dernier.

■ Accepter le règlement par chèques libellés à votre ordre.

■ Informer vos clients que vous êtes adhérent à l'AGAKAM :

Nous vous fournissons gracieusement une affichette à apposer dans votre cabinet ; la mention "membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté" doit au moins figurer sur un des documents remis à la clientèle (feuille de Sécurité Sociale, par exemple).

■ Communiquer à l'AGAKAM, préalablement à l'envoi au Service des Impôts, votre déclaration de revenus professionnels pour visa.

■ Etre à jour de votre cotisation.

*vos  
avantages*

**P**our être épaulé

*en permanence  
dans votre comptabilité  
et la gestion de votre  
patrimoine professionnel...*

*Choisissez*

***L'adhésion***  
***à l'AGAKAM***

*Et nos*

***contrats  
complémentaires***

***Traitement informatique  
de la comptabilité***

***OU***

***Assistance à tenue  
de la comptabilité***

*Ces deux possibilités de contrat complémentaire,  
correspondent à différents niveaux de prestations  
qui conforteront votre adhésion.*

# ***L'adhésion***

***une garantie de compétence.***

***Par votre adhésion à l'AGAKAM,  
vous bénéficiez automatiquement des prestations suivantes :***

- **Du contrôle de la déclaration 2035** et délivrance d'une attestation permettant l'abattement fiscal.
- **De réponses aux problèmes** comptables et fiscaux par courrier ou mail.
- **D'une assistance téléphonique.**
- **De cycles de formation** qui prévoient :  
**Des séminaires de formation comptable** à Paris, Marseille, Lyon, Lille et Lorient. Programme, dates, lieux et types de formation vous sont communiqués par lettre d'information. Inscription par courrier adressé à :  
AGAKAM - 3, rue Lespagnol - 75020 Paris
- **De rendez-vous personnalisés** sur demande.
- **D'un outil fiscal et comptable** de référence :  
***le guide de l'Adhérent***, réactualisé tous les ans en fonction des lois et disponible en ligne sur notre site [agakam.com](http://agakam.com).
- **D'une assistance à contrôle fiscal.**

***nos  
prestations***

# *La lettre du professionnel libéral*

Support spécialisé mensuel, vous informant périodiquement sur l'actualité juridique, fiscale, sociale, économique et comptable du métier. Elle vous est adressée gratuitement.



## *Notre site internet : [www.agakam.com](http://www.agakam.com)*

A tout moment, sur notre site internet, vous pouvez accéder à de nombreuses **informations actualisées périodiquement** : actualités juridiques et fiscales, formations, guide de l'adhérent etc... Ces informations sont réservées à nos membres, vous y accédez grâce à votre code internet d'adhérent.



# Traitement informatique de la comptabilité

**L'AGAKAM propose à ses adhérents un contrat de traitement informatique de la comptabilité selon les règles définies par la Nomenclature Comptable des Professions Libérales.**

Ce système allège considérablement les contraintes comptables des adhérents et réduit la tenue de leur comptabilité à la simple inscription des mouvements de leur trésorerie. L'AGAKAM impute les écritures, établit la déclaration n°2035 et sur demande établit les rapprochements bancaires.

Vous trouverez ci-contre la reproduction du document que vous avez à tenir : **le journal brouillard.**



**Au cours de l'année, nous vous adresserons :**

- **Les journaux** : journal de trésorerie (caisse, CCP, banque), journal de recettes, journal de dépenses.

#### ■ **Le grand livre des comptes**

Qui correspond à la ventilation des recettes et des dépenses selon la Nomenclature Comptable. Ces comptes correspondent aux fiches-comptes du livre comptable SPEK.

Réfléchissez à cette solution! Le temps ainsi économisé pourra être utilisé pour d'autres activités de votre choix.

Madame **Marie-Thérèse COSTE** - Responsable du Service Informatique - est à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.

**Il vous suffit de l'appeler au : 01 44 83 46 16**

# *Assistance à la tenue de comptabilité*

*L'AGAKAM propose à ses adhérents un contrat d'assistance à la Tenue de Comptabilité.*

Ce service vous assure une vérification mensuelle de votre comptabilité, l'établissement de votre tableau des immobilisations, et de votre déclaration de revenus professionnels. En complément, vous pouvez également demander l'établissement de vos rapprochements bancaires.

*Cette formule est intéressante pour tous les adhérents :*

Elle permet aux nouveaux adhérents de se familiariser avec la tenue du livre-journal en respectant les obligations comptables liées à leur profession, d'où un excellent apprentissage de la comptabilité, une assistance comptable durant toute l'année de notre part.

Elle permet aux anciens adhérents d'avoir un contrôle permanent de leur comptabilité et de les décharger de l'élaboration de leur déclaration 2035.

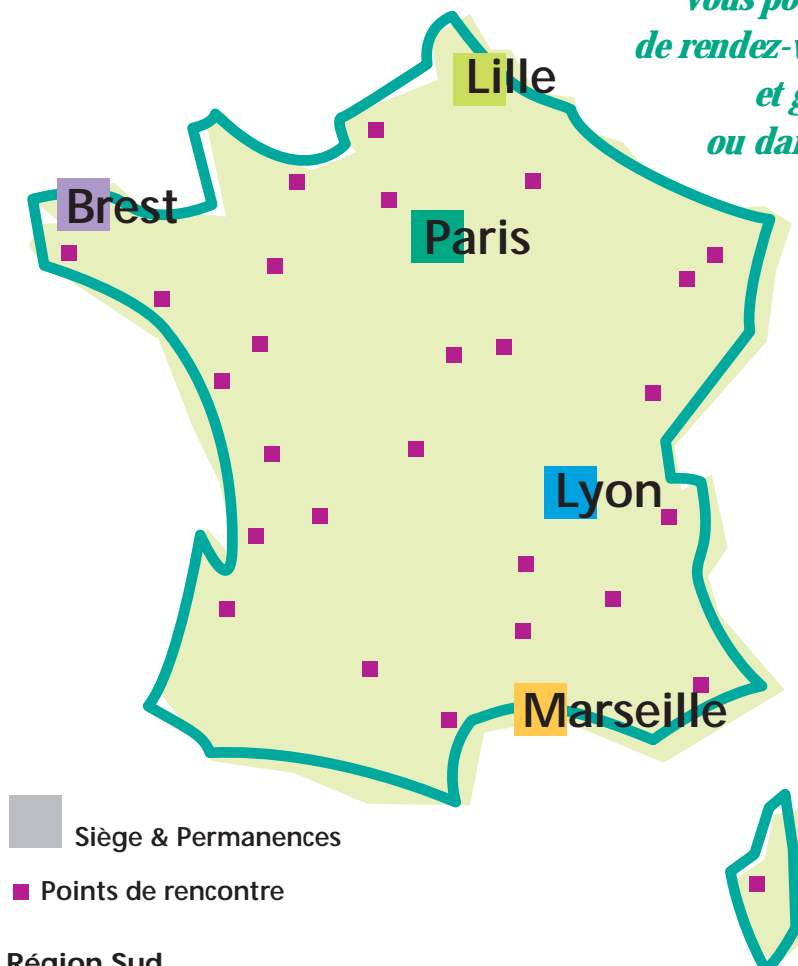
*Réfléchissez à cette solution !*

Monsieur **Bernard PEDRONO** est à votre entière disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.

*Il vous suffit de l'appeler au : 01 44 83 46 32*

*nos  
contrats  
complémentaires*

*En tant qu'adhérent à l'AGAKAM,  
vous pouvez bénéficier  
de rendez-vous personnels  
et gratuits à Paris  
ou dans votre région.*



### Région Sud

Les adhérents de la région Sud sont directement rattachés à notre antenne de Marseille, 12, boulevard Michel Fonti, 13008 Marseille  
Tél : 04 91 71 14 00 - Fax : 04 91 71 27 08  
Adresse postale :  
BP 227, 13268 Marseille - Cedex 08  
email : c.linnet@agakam.com

### Permanences

Consultation sur rendez-vous pris par téléphone.  
à **Brest**, le premier mercredi de chaque mois.  
Tél : 01 44 83 46 44  
à **Lille**, le premier mardi de chaque mois.  
Tél : 01 44 83 46 44  
à **Lyon**, le premier jeudi de chaque mois,  
Tél : 04 78 37 10 78

### Points de Rencontre

Consultation du calendrier des points de rencontre sur [www.agakam.com](http://www.agakam.com)

### Information permanente sur internet

[www.agakam.com](http://www.agakam.com),  
votre identifiant : les 4 premières lettres de  
votre nom et votre n° d'adhérent (5 chiffres)

5, rue Lespagnol, 7 5 0 2 0 Paris  
Tél : 01 44 83 46 44 - Fax : 01 44 83 46 45  
n° d'association : 203 754

[www.agakam.com](http://www.agakam.com)  
[contact@agakam.com](mailto:contact@agakam.com)

